



Club Vellave de Plongée
cvp43.fr@gmail.com



CVP 43 – Centre Aqualudique La Vague, Avenue d'Ours Mons – 43000 Le puy en Velay

Dossier d'inscription Saison 2021 - 2022

Pour les personnes renouvelant leur adhésion, le dossier d'inscription devra être impérativement remis au plus tard le 13 Octobre 2021, sinon l'accès à la piscine leur sera refusé.

Il devra être remis lors des inscriptions dans le hall de la piscine la Vague:

- ❖ ***le mercredi 8 Septembre et mercredi 22 Septembre à 19h30***
- ❖ ***le samedi 11 Septembre et samedi 25 Septembre à 10h30***

Reprise des entraînements le 08/09/2021 à 19h30.

Pour les personnes s'inscrivant la première fois au club, le dossier d'inscription devra être remis au plus tard le 25 Septembre 2021

Tout dossier d'inscription doit comprendre :

- ❖ ***Les feuilles 2 et 3 soigneusement remplies et signées***
- ❖ ***La photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de votre activité remplies et signées par votre médecin.***
- ❖ **Coordonnées des deux médecins fédéraux:**
 - ***Stéphanie Jouve, 4 place Félix Tempère, 43700 BLAVOZY 04 71 03 50 50***
 - ***Pascal Gardés, 13-15 rue des Chevaliers Saint Jean, 43000 LE PUY EN VELAY 04 71 02 66 76***

CONSERVEZ L'ORIGINAL, il vous sera nécessaire pour plonger ou pour les compétitions

- ❖ ***Pour une première inscription dans la section enfant, ce certificat médical doit être signé par un médecin fédéral (liste des médecins fédéraux dans le dossier annexe téléchargeable sur www.cvp43.fr) et est demandé également un certificat médical ORL spécifiant qu'il n'y a pas de contre-indication médicale à la pratique de l'activité.***
- ❖ ***Si inscription pour un mineur, la feuille 4/4 doit être dûment remplie et signée.***
- ❖ ***Un chèque (ou 3 chèques) de cotisation libellé à l'ordre de CVP 43***
- ❖ ***Un chèque de caution de 20 € (caution carte piscine) libellé à l'ordre de CVP 43***
- ❖ ***Un chèque de caution de 200 € (caution matériel) libellé à l'ordre de CVP 43***
- ❖ ***Une photo d'identité pour les nouveaux adhérents***

- ❖ ***Aucune inscription ne pourra être acceptée si le dossier n'est pas complet.***

- ❖ ***Toute inscription implique la lecture et l'acceptation complète du fichier annexe téléchargeable avec le dossier d'inscription sur www.cvp43.fr***



Fiche d'inscription Saison 2021 - 2022



PLONGEE bouteille **APNEE** **PSP**
(Cocher la ou les activités que vous souhaitez pratiquer cette année)

Si vous êtes déjà affilié FFESSM

N° licence 2021 ou précédente :

(Merci de faire l'effort de rechercher ce numéro, cela facilite votre enregistrement sur le site de la FFESSM)

Informations personnelles

Civilité : Mr Mde

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél domicile : Tél portable :

Adresse mail : (Ecrire en majuscule lisiblement - indispensable pour recevoir les infos)

Photo pour
les
nouveaux
adhérents

Information demandée par la FFESSM : entourer le n° correspondant

- | | | |
|-----------------------|--|-------------------------------------|
| 1- agriculteur | 2- petit patron (commerçant, artisan,) | 3- affaires, cadres, prof libérales |
| 4- prof intermédiaire | 5- employé secteur public | 6- employé secteur privé |
| 7- ouvrier | 8- étudiant | 9- sans emploi/retraité |

Allergie aspirine : OUI NON Allergie autres médicaments :

Niveau actuel de plongée : (Les nouveaux adhérents doivent fournir le justificatif du niveau indiqué)

Avez-vous le RIFAP ? : OUI NON

Avez-vous le RIFAA ? : OUI NON

Etes-vous TIV ? : OUI NON

.Etes-vous Nitrox Base ? OUI NON / .Etes-vous Nitrox confirmé OUI NON

Formation(s) souhaitée(s) pour la saison (cocher la ou les cases de votre choix)

Plongée bouteille

Plongeur d'Or Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4 MF1

Initiateur (N2 minimum) Nitrox base Nitrox confirmé TIV (N2 minimum)

Apnée

Pass Apnéiste Pass Plongeur libre Apnéiste Apnéiste Confirmé Initiateur MEF1

Secourisme

PSC1 RIFAP RIFAA PSE1 Recyclage secourisme

ANTEOR

J'autorise le Club Vellave de Plongée (CVP43) représenté par son (sa) Président(e), à utiliser les vidéos et/ou les photographies prises de ma personne et/ou en tant que représentant légal de mon enfant dans le cadre d'une activité ou manifestation organisées par le CVP43.

Ces images peuvent être exploitées par le club pour sa promotion et sa communication sur tous supports (site Internet, flyers, communiqués de presse, affiches ...).

OUI NON

TARIFS

Les tarifs incluent la licence FFESSM avec assurance responsabilité civile envers les tiers + **la cotisation du club** comprenant les entrées piscine, l'encadrement pour les éventuels cours théoriques et pratiques et le prêt de matériel (avec caution de 200€ dès l'inscription)

Section adulte

- Adulte **170€ (110€ inscrit + 30€ en 01/2022 + 30€ en 03/2022)**
- Enfant (+ de 14 ans), demandeur d'emploi, étudiant **115€ (75€ inscription + 20€ en 01/2022 + 20€ en 03/2022)**
- Licence passager **50€ (location du matériel emprunté au club)**
- Adhésion avec justificatif de licence dans un autre club **120€**

Si plusieurs adhésions (même famille) dans la section adulte déduire 20€ par adulte supplémentaire ou enfant de + de 14 ans

Section enfant (de 12 à 14 ans)

- Enfant **95€ (55€ à l'inscription+20€ en 01/2022 & 20€ en 03/2022)**

Si plusieurs adhésions dans la section enfant (même famille) ou si déjà une adhésion section adulte (même famille) déduire 10€ par adhésion d'enfant supplémentaire

Pour les 16 à 25 ans ayant une carte Pass Région 30€ de réduction en inscrivant votre N° de Carte :
(Merci de fournir un chèque de 30€ détruit dès réception des 30€ par la région)

TOTAL :

Dans la mesure du possible, faire les 3 chèques à l'inscription. Ils seront encaissés aux dates susdites.
En cas de plusieurs dossiers pour une même famille, indiquer les noms/prénoms des dossiers associés :

.....
Règlement à votre convenance par :

- Chèque (**à l'ordre du CVP43**) Espèces Chèques vacances Tickets sport

ASSURANCE INDIVIDUELLE COMPLEMENTAIRE FFESSM NON OBLIGATOIRE

L'assurance individuelle complémentaire FFESSM n'est pas obligatoire (**Sauf pour la compétition**). Si vous souhaitez y souscrire, nous vous invitons à vous rendre directement sur le site du cabinet Lafont, (à partir du 1er janvier 2022) en cliquant sur le lien ci-dessous afin d'obtenir les renseignements nécessaires et d'effectuer votre paiement en ligne. Une fois sur la page d'accueil, il suffit d'aller dans l'« espace client » puis « souscrire une assurance individuelle loisir, loisir top ou pro ». Il vous est alors demandé votre nom et numéro de licence. Plusieurs possibilités de garantie sont proposées. Pour les prépa niveau 1, l'assurance « loisir 1 de base » est suffisante.

Voir le détail des garanties sur le site Internet : www.cabinet-lafont.com

Pratique de l'activité :

En piscine la pratique de toutes les activités du club (plongée, apnée ...) requiert obligatoirement la présence d'un **initiateur E1 minimum**.

En **fosse de 6m** de profondeur, la présence d'un **initiateur E1 minimum** est obligatoire.

En **fosse de 15m ou 20m** de profondeur, la présence d'un **moniteur E3 (MF1)** est obligatoire.

En l'absence d'encadrant l'activité concernée ne pourra avoir lieu, aucune personne ne doit se trouver dans les bassins ou la fosse.

L'adhérent s'engage à respecter les règles de pratique de l'activité (lois, règlements FFESSM, directives, règlement intérieur du club...) et les consignes de sécurité données par les encadrants de l'activité pratiquée.

Si ce respect n'est pas observé, l'adhérent peut se voir notifier une sanction pouvant aller jusqu'à la radiation du club.

Pour les enfants nouvellement adhérent de 12 à 14 ans le certificat médical est obligatoirement délivré par un médecin Fédéral et il faudra faire réaliser une audio-tympantométrie par un ORL.

Date du rendez vous ORL :

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les mentions du formulaire d'inscription ainsi que l'ensemble du fichier annexe du formulaire d'inscription téléchargeable sur www.cvp43.fr

Fait à : Le :

Signature

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS
A joindre obligatoirement au dossier d'inscription d'une personne mineure

Je soussigné[e], M. MME.

.....

agissant en tant que représentant légal de

.....

Né[e] le à

l'autorise à pratiquer les activités du club,

plongée subaquatique

apnée

PSP

autre (préciser)

et à participer aux sorties et manifestations organisées par le Club Vellave de Plongée dans le cadre des statuts et du règlement intérieur du club.

Le club pourra être tenu responsable uniquement dans le cadre strict de l'activité mentionnée ci-dessus.

J'accepte que les responsables du club ou ses moniteurs autorisent en mon nom une prise en charge médicalisée vers un service approprié en cas de besoin.

Le représentant légal doit fournir le formulaire rempli et signé avant la date des inscriptions fixée pour la sortie concernée.

La présence d'une personne majeure représentant légale du mineur peut être requise par le club vellave de plongée lors d'une sortie.

Fait à :

Le.....

Signature du représentant légal

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur, Exerçant à,

médecin généraliste du sport fédéral n° :
 diplômé de médecine subaquatique autre :

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

Né(e) le : **Prénom :**

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques **EN LOISIR**

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher) :

TRIMIX Hypoxique APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
 Pratique HANDISUB Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE **COCHÉE(S)** (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.

Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Fait à : **Signature et cachet :**

date :

Certificat médical d'Absence de **Contre-Indication** à la pratique



PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

DISPOSITIF 1 AN

PRATIQUANT DE MOINS DE 14 ANS

CACI par tout médecin

Le médecin a à sa disposition un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical) : <http://medical.ffessm.fr>

PRATIQUANT DE 14 ANS ET PLUS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE jusqu'à 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

DISPOSITIF 3 ANS

TOUS PRATIQUANTS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).
- **Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle** : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour :**
=> la pratique du TRIMIX Hypoxique => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- **Handisub® :** - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.
- Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

Rappel

SANS LICENCE ni CACI : Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1^{ère} étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.



FFESSM

Fédération française d'études et de sports sous-marins
French Underwater Federation

Siège : 24, Quai de Rive-Neuve - 13284 Marseille Cedex 07
Standard : 04 91 33 99 31 - Fax : 04 91 54 77 43

www.ffessm.fr

N° Indigo 0 820 000 457
0.fessm.com